

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Séance du 26/06/2018   | Délibération n° 2018/23- p1/1 |
| Objet : Autorisation donnée au Président d'ester en justice        |                               |
| Nomenclature de télétransmission : 5.8 décision d'ester en justice |                               |

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,  
 En exercice : 36 Le vingt six juin à vingt heures,  
 Présents : 18  
 Votants : 22 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment  
 Procurations : 4 convoqué le dix neuf juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze  
 boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de  
 Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Joël PESSAQUE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER  
 Serge FRANCESCHI a donné pouvoir à Joel PESSAQUE  
 Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI  
 Michel CLERGEOT a donné pouvoir à Claudia MARSIGLIO

Sont absents excusés :

Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Gilles MATHIEU, Benoit WOSSMER, Isabelle LAFON.

**Le Comité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que par courrier en date du 25 mai 2018, le Tribunal Administratif de Melun a communiqué au syndicat copie de la seconde requête portant le n° 1804183 déposée par la ville de Saint-Maur-des-Fossés visant à l'annulation de la délibération du 15 mars 2018 portant approbation du budget primitif du Syndicat

**Considérant** qu'il importe d'autoriser Monsieur le Président à défendre les intérêts du syndicat dans cette affaire,

**Après en avoir délibéré à la majorité**

**(2 voix CONTRE-Henri PETTENI et Carole DRAI- et 20 voix POUR)**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président d'ester en justice au nom du Comité dans la requête n° 1804183 introduite devant le tribunal administratif de Melun, et de manière permanente pour défendre les intérêts du syndicat dans les contentieux susceptibles d'opposer le Syndicat à la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Article 2 :** Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6226 « honoraires ».

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 Fait à La Varenne, le 26 juin 2018



**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE**  
 Transmission en Préfecture  
 Le : 27 JUN 2018  
 Publié ou notifié  
 Le : 28 JUN 2018  
 Pour le Président et par Délégation  
 Le Directeur Général des Services